

- PERMIS THÉORIQUE & PRATIQUE: OÙ, COMMENT, QUAND, COMBIEN?
- ACHETER SA PREMIÈRE VOITURE: BUDGET, DÉMARCHES
- ASSURANCES ETC.









Grâce à cette brochure, nous voulons te préparer le mieux possible aux démarches administratives liées à l'obtention du permis de conduire et à l'acquisition de ta première voiture.

Pour plus de facilité, le masculin est utilisé comme genre neutre et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes.

Les montants repris dans cette brochure sont ceux en vigueur en novembre 2020.

Les informations communiquées dans ce support n'engagent pas la responsabilité du Centre Infor Jeunes de Marche et ont uniquement une valeur informative. Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, celles-ci ne peuvent être considérées comme faisant juridiquement foi.

Cette brochure a été réalisée en 150 exemplaires, grâce au soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Novembre 2020

Réalisation et Editeur responsable :

Centre Infor Jeunes Marche - Place du Roi Albert, 22 - 6900 Marche-en-Famenne 084/32 19 85 - marche@inforjeunes.be - www.inforjeunesmarche.be

SOMMAIRE

Où, quand et comment passer son permis à Marche ?	4
Permis provisoire : Où, quand et comment l'obtenir ?	5
Permis définitif : Où, quand et comment l'obtenir ?	6
Acheter une voiture : Quel budget ?	7
Véhicule neuf ou d'occasion ?	8
Documents obligatoires lors de l'achat d'une voiture	9
L'immatriculation	10
Taxe de mise en circulation / Assurances	11
Assurance RC / Assurance Omnium	12
Assurance conducteur / Bonus-malus	13
Les infractions	14
Rouler sans assurance ou sans permis / Délit de fuite	15
Accident : comment réagir ?	16
Documents nécessaires pour conduire	17
Adresses utiles	18
Notes	19



🖺 Auto-écoles de Marche

Auto-école Raty Fils Rue du Parc industriel. 31 – 6900 Marche

@ 084/31 16 18

www.ratv.be

Auto-école Bara

Avenue de France, 7 - 6900 Marche

@ 084/21 27 21

www.ae-bara.be

Auto-école Tecnoconduite Famenne

Avenue de la Toison d'Or. 25 – 6900 Marche

@ 084/32 23 23

www tecnoconduite com

Où, quand et comment passer son permis à Marche? Combien ca coûte?

Centre d'examen pour le permis de conduire théorique et pratique Rue du Parc industriel, 35 - 6900 Marche

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 8h à 12h10 et de 12h55 à 16h45



Horaire des examens THÉORIQUES & test de perception des risques:

Mercredi de 8h00 à 12h et de 13h à 16h / Vendredi de 13h à 16h SANS RENDEZ - VOUS ET AVEC TA CARTE D'IDENTITÉ

Horaire des examens PRATIQUES :

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT: 087/57 20 30

Coût du permis théorique + test de perception des risques	16 € + 15 €
Coût du permis pratique	37 €

Où et quand aller chercher son permis provisoire? Combien ça coûte?

Après la réussite de ton examen théorique, tu devras aller chercher un permis de conduire provisoire qui a une durée limitée.

Pour l'obtenir, il faut te présenter PERSONNELLEMENT au service Population de ta Commune, muni :

- De ta carte d'identité
- Du formulaire de réussite du permis théorique délivré par le centre d'examen et SIGNÉ par le candidat (1 fois au recto, 4 fois au verso)
- D'une photo récente
- o De ton attestation de réussite au test de perception des risques.



Pour compléter ton "dossier", tu devras également apporter d'autres documents, en fonction de la manière dont tu veux poursuivre ton apprentissage à la conduite :

Si tu décides d'apprendre à conduire en filière libre:

Tu devras en plus apporter un formulaire rempli et signé par le(s) guide(s).
 Attention: Si un guide est domicilié dans une autre commune, il doit faire légaliser le

Attention: Si un guide est domicille dans une autre commune, il doit faire legaliser le document dans sa commune.

Si tu apprends avec un guide (filière libre) tu recevras un permis provisoire valable durant 36 mois.

Si tu décides d'apprendre à conduire en filière auto-école:

• Tu devras en plus apporter ton certificat de réussite au test d'aptitude délivré par le centre d'examen.

Si tu apprends à conduire avec l'auto-école, tu recevras un permis provisoire valable durant 18 mois. Ce permis te sera délivré après avoir suivi 20 heures de cours dans une auto-école de ton choix.

Coût du permis provisoire : 20 € (varie en fonction des communes)

Service population de Marche - Hôtel de ville Boulevard du Midi. 22 - 6900 Marche



Horaires d'ouverture:

Lundi, mercredi et vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 17h (vendredi 15h). Mardi et jeudi : de 8h à 12h30 et l'après-midi uniquement sur rendez-vous. Samedi de 9h à 12h - En juillet et août, il n'y a pas de permanence le samedi.

Où et quand aller chercher son permis définitif?

Après la réussite de ton examen pratique, tu pourras aller chercher ton permis de conduire définitif - FFLICITATIONS L

Pour l'obtenir, il faut te présenter PERSONNELLEMENT au service Population de ta Commune, muni:

- De ta carte d'identité
- o Du formulaire de demande délivré par le Centre d'examen signé par le candidat (1 fois au recto, 5 fois au verso)
- o De ton permis de conduire provisoire
- o D'une photo d'identité récente

Coût du permis : 25 € (varie en fonction des communes)

Délai: +/- 8 jours

Service population de Marche - Hôtel de ville Boulevard du Midi. 22 - 6900 Marche Tel.: 084/32 70 10





Horaires d'ouverture:

Lundi, mercredi et vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 17h (vendredi 15h). Mardi et jeudi : de 8h à 12h30 et l'après-midi uniquement sur rendez-vous. Samedi de 9h à 12h - En juillet et août, il n'y a pas de permanence le samedi.

Super!Tu as ton permis! Et maintenant, comment faire pour acheter ta première voiture en toute sécurité? Quelques infos dans les pages suivantes!

ACHETER UNE VOITURE

AVANT L'ACHAT

Commence par établir ton **BUDGET GLOBAL**. Tiens compte du fait que l'utilisation d'une voiture, même d'occasion, constitue une somme conséquente.

En plus de l'achat, ne néglige pas les coûts annexes détaillés ci – dessous :

FRAIS UNIQUES

Formulaire de demande d'immatriculation	GRATUIT
Certificat d'immatriculation "double volet"	26€
Plaque d'immatriculation d'origine fournie par la DIV	30 €
Copie de la plaque d'immatriculation pour l'avant du véhicule	20 €
Taxe de mise en circulation (à partir de 61,5 €) - Voir page 11	

FRAIS RÉCURRENTS - À PRÉVOIR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- · Remboursement de ton crédit éventuel
- o Assurance responsabilité civile (obligatoire) + omnium si tu le souhaites
- Frais d'entretien et de pièces (pneus hiver...)
- Taxe de circulation annuelle qui varie en fonction du nombre de chevaux fiscaux (CV)
 Elle coûte 83,56 € pour 4 CV / 151,14 € pour 6 CV / 337,13 € pour 10 CV ...
- Parking / location d'un garage
- o Contrôle technique annuel (dès que la voiture a plus de 4 ans) : à partir de 32,50 €
- Carburant

Pour le budget carburant, réfléchis à l'utilisation que tu en feras. Evalue ton kilométrage annuel, la distance et le nombre de trajets jusqu'à ton lieu de travail, les sorties, départ en vacances...

VÉHICULE NEUF ou D'OCCASION?

Si tu souhaites acheter **une voiture neuve**, sais-tu qu'elle perdra 15% de sa valeur en un an? Par ailleurs, l'assurance te coûtera plus cher. Mieux vaut parfois acheter une voiture d'occasion récente.

Que tu choisisses une voiture neuve ou d'occasion, prends le temps de comparer les prix.

Tu peux acheter un véhicule d'occasion chez un vendeur de voitures professionnel ou auprès d'un particulier. Le marchand professionnel doit obligatoirement te fournir une garantie légale d'au moins un an. Un vendeur particulier proposera généralement un prix moins élevé, mais ne t'offrira aucune garantie. Au préalable, renseigne - toi sur les prix du marché pour le modèle souhaité.

Le site du Moniteur Automobile peut te renseigner sur le prix des voitures neuves, les cotes des voitures d'occasion : www.moniteurautomobile.be

Tu peux négocier avec le vendeur, puis convenir du prix de vente. Nous te conseillons de ne pas payer le véhicule en argent liquide afin de conserver une preuve de l'achat. Tu éviteras ainsi d'éventuels conflits après la vente. Ne paie jamais avant d'avoir vu la voiture.

Avant d'acheter un véhicule d'occasion, il est conseillé de le contrôler à la lumière du jour. Fais - toi accompagner, si possible par quelqu'un qui s'y connaît en mécanique.

Tu constates des traces de rouille ? Le véhicule a-t-il été impliqué dans un accident ? Quel est l'état des pneus, du moteur ? De tels problèmes ont bien une répercussion sur le prix et la qualité du véhicule. Préfère une voiture qui n'a eu qu'un propriétaire.

N'oublie pas de demander le carnet d'entretien!



Si tu souhaites **acheter ta voiture à crédit**, pense bien à comparer les taux d'intérêt. Il existe de nombreux **comparateurs de crédit voiture sur internet**.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

À l'achat d'une voiture d'occasion, le vendeur doit te transmettre les documents suivants:

1. La FACTURE

Un vendeur particulier doit te produire la facture d'achat d'**origine**. Etablissez un contrat de vente en deux exemplaires.

Le vendeur de voitures professionnel doit fournir une **nouvelle** facture sur laquelle doivent figurer le nom, l'adresse et le numéro de TVA du distributeur.

La facture doit mentionner les données suivantes :

- I a date de l'achat
- Les noms et adresses des acheteurs et vendeurs
- Le prix et les conditions de paiement
- Les caractéristiques de la voiture : marque, modèle, année de fabrication, cylindrée, capacité du moteur (kW), modèle de la carrosserie, numéro de châssis, date de la première utilisation, kilométrage au compteur et date de livraison
 - La durée de la garantie d'achat
 - Le prix de reprise (si le vendeur reprend ton ancienne voiture)

2. Le CERTIFICAT DE VISITE du CONTRÔLE TECHNIQUE

Daté de moins de 2 mois, ce contrôle est plus poussé que le contrôle de base pour un véhicule d'occasion : il comprend 33 points supplémentaires repris dans un RAPPORT D'OCCASION.

3. Le FORMULAIRE (rose) de DEMANDE D'IMMATRICULATION du VEHICULE

Délivré au moment du contrôle technique.

4. Le CAR-PASS

Document officiel et obligatoire. Il indique le kilométrage du véhicule et d'autres infos utiles. Il est fourni lors du contrôle technique : www.car-pass.be (8,80 €)

5. Le CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Garantit que le véhicule satisfait aux spécifications techniques nécessaires.

6. Eventuellement, un certificat pour l'installation LPG si le véhicule en est équipé.

ACHETER UNE VOITURE - suite

APRÈS L'ACHAT

L'IMMATRICULATION

Si tu achètes une nouvelle voiture ou une nouvelle moto, le vendeur (garagiste ou particulier) te remettra un formulaire rose de demande d'immatriculation d'un véhicule.

Mais... comment immatriculer ton véhicule?

- Apporte le formulaire de demande d'immatriculation à ton assureur.
 Celui-ci introduira, via une application, la demande d'immatriculation de ton véhicule à la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules (DIV).
- Tu recevras chez toi (par la Poste) ta plaque d'immatriculation ainsi que le certificat d'immatriculation.

Tu devras payer la somme de 30 € en argent liquide directement au facteur.



Afin d'éviter les vols de documents dans la voiture, le certificat d'immatriculation (CIM) est composé de deux parties :

- o Une partie à garder dans la voiture
- Une partie à conserver au domicile

Lorsque tu le reçois, tu dois séparer les deux parties avec précaution. Les deux éléments sont nécessaires pour la vente, l'immatriculation et la ré-immatriculation d'un véhicule.

Les deux éléments ensemble constituent un seul document : ils portent le même numéro de référence.

TAXE DE MISE EN CIRCULATION

En tant que propriétaire d'une voiture, tu devras payer, une seule fois, une taxe de mise en circulation.

Il s'agit donc d'une taxe unique, payable à la mise en usage du véhicule sur la voie publique en Belgique. Cette taxe s'applique aux véhicules (voitures, motos, avions...), neufs ou d'occasion.

Le montant de la taxe de mise en circulation varie selon la puissance (en CV et KWH) et l'âge du véhicule:

- º Elle diminue avec l'âge du véhicule
- o Son prix varie entre 61,5 € et plus de 4 000 €!

Tu recevras un avis de paiement de la taxe de l'Administration des Contributions Directes dans le courant du mois qui suit ta demande d'immatriculation.



Attention! En Wallonie, une taxe supplémentaire (Eco-Malus) est à payer si ta voiture (neuve ou d'occasion) rejette plus de 146g de CO2. Il est donc important d'en tenir compte lors du choix de la voiture.

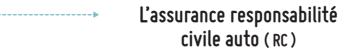
ASSURANCES

Premier conseil, compare les assurances proposées par différentes compagnies, et pas uniquement en regardant leurs prix. En effet, les dommages couverts varient d'une compagnie d'assurance à l'autre. Lis bien le contenu de ton contrat avant de faire ton choix.

En tant que jeune conducteur, il n'est pas facile de trouver une assurance à petit prix car tu es considéré comme conducteur à risque et les tarifs proposés sont plus élevés que ceux proposés aux conducteurs expérimentés. Certaines compagnies ajoutent des conditions telles que l'obligation d'avoir d'autres assurances chez eux, 5 ans d'expérience de conduite requis, une puissance maximale de ton véhicule...

Pour payer moins cher, tu pourrais être tenté d'assurer le véhicule au nom de tes parents. Mais assurer le véhicule d'un jeune conducteur au nom des parents est illégal.

En cas d'accident, l'assurance va chercher à savoir qui est le conducteur principal du véhicule et si il y a fausse déclaration, les frais seront à charge du jeune conducteur et/ou ses parents.



Cette assurance est **OBLIGATOIRE**! Elle indemnise les dommages matériels et corporels occasionnés par ta voiture à d'autres personnes et d'autres biens, ainsi que les dommages corporels occasionnés aux passagers (autres que le conducteur!) de ta voiture.

Tu peux aussi choisir de souscrire d'autres assurances non obligatoires!



Cette assurance est souvent conseillée lors de l'achat d'une nouvelle voiture ou d'une voiture d'occasion de moins de 4 ans. Tu peux choisir d'assurer ta voiture en omnium pendant quelques années et puis, quand ta voiture a perdu une partie importante de sa valeur, remplacer ton omnium par une assurance mini-omnium.

Si ta voiture est déclassée, l'omnium te rembourse la valeur de ta voiture au moment de l'accident. Par exemple, si tu as un accident en tort avec ta voiture qui a 3 ans, tu recevras 75% du prix d'achat.

Cette assurance, qui n'est PAS OBLIGATOIRE, couvre :

- Les dégâts matériels de ta voiture, quelle que soit ta responsabilité dans l'accident (si tu emboutis un panneau de circulation par exemple).
 - le vol
 - I e bris de vitres
 - · L'incendie

Attention, elle n'intervient pas dans tous les cas, par exemple si tu as bu, si tu conduis sans permis de conduire, si tes pneus sont usés...

Certains contrats d'assurances prévoient le paiement d'une franchise, c'est à dire une partie des frais de réparation à ta charge (500 € par exemple).

Si tu causes un accident et que tu n'es pas responsable (en droit), ton assurance omnium n'intervient pas, c'est l'assurance de la personne responsable de l'accident qui rembourse les dégâts occasionnés à ton véhicule.

L'assurance omnium est surtout utile lorsque tu rembourses encore l'achat de ton véhicule. En cas d'accident ou de vol, cela t'évite de payer pour une voiture que tu n'as plus.

Un autre avantage est que tu seras **plus rapidement indemnisé** en cas de discussion sur la responsabilité ou en cas d'accident à l'étranger.



Les compagnies proposent aussi une **MINI-OMNIUM**, assurance intermédiaire entre la RC et l'omnium. La principale différence avec l'omnium : la mini-omnium ne prend pas en charge les frais occasionnés par un accident dans lequel tu es en tort. Celle-ci coûte environ un tiers du prix de l'omnium.

----- L'assurance CONDUCTEUR

Attention, ni la RC, ni l'omnium ne couvrent les dommages du conducteur ! Nous te conseillons donc de souscrire en plus à une assurance conducteur.

Si tu es blessé dans un accident, cette assurance paiera tes frais médicaux et autres dommages, que tu sois en tort ou en droit, que tu sois seul impliqué ou pas. Sois attentif au contenu de ton contrat d'assurance, certaines compagnies n'indemnisent pas tous les dommages!

Le BONUS-MALUS, késako?

Le bonus-malus est un système qui récompense les bons conducteurs (*bonus*) et pénalise les mauvais conducteurs (*malus*).

Plus tu as eu d'accidents en tort, plus ton bonus-malus est élevé et plus le montant de ton assurance auto est élevé.

Si tu es seul en cause et qu'il s'agit de petits dégâts sans gravité, évite donc, dans la mesure du possible, de déclarer l'incident à ta compagnie d'assurance et prends les réparations à ta charge.

Si tu as un petit accrochage et que la victime est d'accord, vous pouvez vous arranger à l'amiable plutôt que de faire intervenir les assurances. Tu éviteras ainsi de payer ton assurance plus cher !



Quel que soit ton âge, sache que le prix de l'assurance dépendra aussi de la puissance de ta voiture, de ton lieu de résidence... Tu paieras une prime moins élevée si tu habites à la campagne plutôt dans une grande ville. En réalité, les compagnies d'assurance ont chacune des règles différentes pour définir le prix de l'assurance auto.

PRENDS DONC LE TEMPS DE BIEN COMPARER ET TE RENSEIGNER!

LES INFRACTIONS

JEUNES CONDUCTEURS

Au sens de la loi, les **jeunes conducteurs** sont ceux qui possèdent le permis de conduire depuis **moins de 2 ans**, indépendamment de leur âge.

Les jeunes conducteurs sont soumis à un régime particulier et font l'objet de sanctions plus sévères lorsqu'ils se rendent coupables d'une série d'infractions telles que :

- L'alcool et la drogue au volant
- · La conduite sans permis ou l'usage d'un faux permis
- Les excès de vitesse au-dessus de 20 km/h ou dans les zones 30 km/h
- Les infractions du 3^{ème} et 4^{ème} degrés
- Le délit de fuite
- · Les accidents entraînant un décès ou des blessés graves

Sauf en cas de circonstances particulières, lorsque ces infractions sont commises par un jeune conducteur, le juge doit obligatoirement prononcer la déchéance du droit de conduire et tu devras repasser soit ton permis théorique soit ton permis pratique pour pouvoir récupérer ton permis. Parfois, tu devras même repasser les 2!

SANCTIONS DIVERSES

- Utiliser son GSM sans kit mains libres, même à l'arrêt : 116 €
- Se garer sur une place réservée aux personnes handicapées : 116 €
- o Ne pas porter la ceinture : 116 €
- o Brûler un feu orange : 116 € / un feu rouge : 174 €
- Alcoolémie au volant (dès 0,5gr d'alcool / litre de sang) :
 - Ancien conducteur : ° Amende de 179 € à 3 000 €
 - Jeune conducteur: o Renvoi direct vers le juge
 - º Retrait du permis de 8 jours à 5 ans
 - o Obligation de devoir repasser 1 des 2 examens du permis
- Conduite sous l'influence de drogue / Refus de l'alcootest, du test salivaire ou de la prise de sang :
 - Renvoi devant le tribunal
 - o Amende de 1 600 € à 16 000 €
 - o Retrait immédiat du permis pour une durée de 2 semaines à 6,5 mois

Rouler SANS ASSURANCE

Quelles que soient les raisons, rouler sans assurance est immense risque ...

Les conséquences pénales ne sont pas négligeables. Le conducteur non-assuré est passible d'une amende de 800 € à 8 000 €, d'une interdiction de conduire d'au moins 8 jours, de la confiscation du véhicule et d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 6 mois.

En cas d'accident en tort, en plus des conséquences pénales, ce sera toi qui devra rembourser la totalité des dommages dus à la victime (matériels et corporels). Lors d'un accident avec blessé, l'addition peut se révéler énorme, et t'amener à payer durant le reste de ta vie les soins que la personne devra subir suite à cet accident.

Si tu empruntes une voiture, vérifie toujours au préalable si l'assurance est encore valable!

------ Rouler SANS PERMIS

Tu n'as pas encore ton permis mais tes parents te font confiance et te prêtent leur véhicule? En cas d'accident sans permis, même assuré, le conducteur prend de gros risques.

La compagnie va indemniser la victime mais se retournera contre le conducteur et pourra lui réclamer le remboursement intégral des frais.

Du côté de la loi, en conduisant sans permis, tu risques une amende allant de 1600 € à 16 000 € et de 8 jours à 2 ans de prison.

En cas de DELIT DE FUITE

Tu es impliqué dans un accident de circulation et tu quittes le lieu de l'accident pour échapper aux constatations utiles ? Il s'agit d'un délit de fuite.

En cas de dégâts matériels, tu risques :

- Une amende de 1 600 € à 16 000 €
- Un risque d'emprisonnement allant de 15 jours à 6 mois
- Une déchéance du droit de conduire de 8 jours à 5 ans
- Jeune conducteur : déchéance du droit de conduire avec obligation de représenter l'examen théorique et/ou pratique

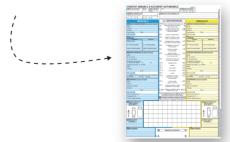
En cas de dégâts corporels ou de décès, en plus des frais occasionnés envers la victime, tu risques :

- Une amende de 2 200 € à 40 000 €
- Un emprisonnement allant de 15 jours à 3 ans (4 ans en cas de décès)
- Une déchéance du droit de conduire pour une durée de 3 mois à 5 ans
- Une obligation de repasser et réussir ton permis théorique et pratique ainsi que le test psychologique pour récupérer ton permis

COMMENT REAGIR en cas d'ACCIDENT?

QUELQUES CONSEILS

- º Arrête-toi immédiatement, coupe le moteur.
- o Equipe-toi de ton gilet jaune.
- Signale ton véhicule en posant le triangle rouge à une distance de minimum 30 mètres.
- ° S'il n'y a pas de blessés, les véhicules concernés doivent être déplacés au plus vite pour dégager la chaussée. Si possible, prends en photo la position des véhicules avant de les bouger!
- En cas de blessés, il faut laisser les véhicules à l'endroit de l'accident et immédiatement appeler le 112.
- Prends en photo les dégâts, la position des véhicules et l'endroit où l'accident s'est produit.
- o S'il y a des témoins, note leur numéro de téléphone.
- Remplis le constat d'accident de manière minutieuse. C'est grâce à ce constat que tu pourras déclarer l'accident auprès de ton assureur. Si l'autre personne impliquée ne veut pas le remplir ou que tu n'es pas d'accord avec ce qu'il a écrit, n'hésite pas à prendre contact avec la police qui viendra sur place.



- o Avertis ton assureur le jour-même.
- En cas de dommages corporels, même s'ils te semblent minimes, il est nécessaire de se rendre chez le médecin ou à l'hôpital pour faire constater les blessures.



DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR CONDUIRE

Lorsque tu prends le volant, il est indispensable d'avoir certains documents ...

1. Dans TA VOITURE

Tu dois y conserver les documents ORIGINAUX. En cas de contrôle, des copies ne suffisent pas. Il est cependant très utile de pouvoir conserver une photocopie de tous ces documents chez toi :

- Le certificat d'immatriculation de ton véhicule
- Le certificat de conformité
- Ton attestaion d'assurance (appelée également «carte verte»)
- Le certificat de contrôle technique si ton véhicule a 4 ans ou plus
- Un constat européen d'accident (tu peux en demander un à ton assureur)



Si tu dois t'absenter sans ton véhicule pendant une longue période, il est préférable de retirer du véhicule tous ces documents. En cas de vol, tu éviteras ainsi quelques mauvaises surprises!

2 Dans TON PORTFFFULLE

- Ta carte d'identité
- Ton permis de conduire
- · Les coordonnées de ton assureur + ton numéro d'assuré
- · Les coordonnées de ton assistance dépannage si tu en possèdes une

KIT INDISPENSABLE à avoir dans son véhicule ...

En plus des documents repris ci-dessus, voici un petit pense-bête d'objets à mettre dans ton véhicule:

- Des lunettes de soleil pour ne pas être ébloui
- · Un disque de stationnement
- Un grattoir pour l'hiver

OBLIGATOIRE:

• Un gilet jaune + un triangle de danger + une trousse de secours

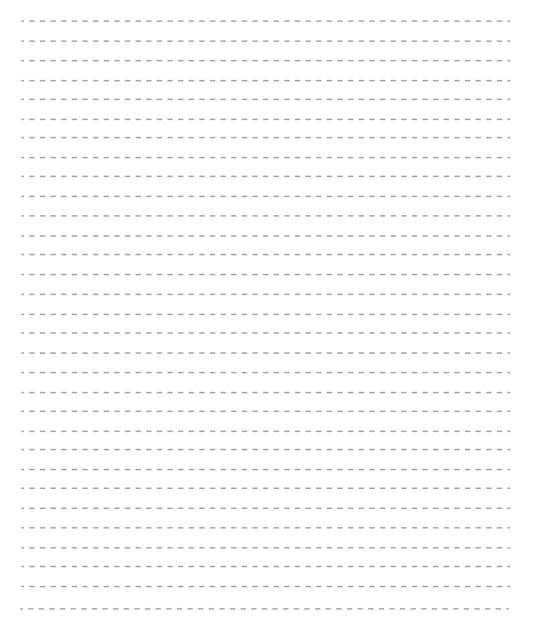
ADRESSES UTILES

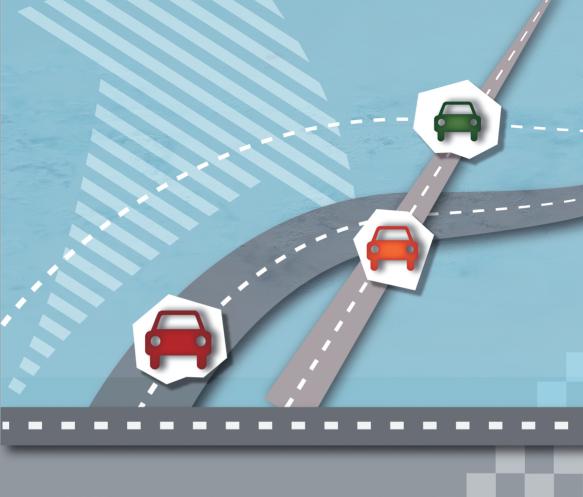
www.goca.be www.monpermisdeconduire.be www.moniteurautomobile.be www.autosecurite.be https://mobilit.belgium.be/fr

SETOPURCES

Portail de la mobilité en Wallonie (SPW) Portail de la Wallonie-Fiscalité Goca Car-Pass.be SPF mobilité et transport

Notes





CENTRE INFOR JEUNES MARCHE

Place du Roi Albert, 22 (près de l'église) 6900 Marche-en-Famenne

C 084/32 19 85

□ marche@inforjeunes.be
www.facebook.com/centreinforjeunes.marche

Heures de permanence : MARDI, JEUDI ET VENDREDI de 11h à 17h MERCREDI de 10h à 16h

GRATUIT, ANONYME et SANS RENDEZ-VOUS!



WWW.INFORJEUNESMARCHE.BE